RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000836

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITIEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Auguste KOELLER Boussières: Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) Chemaudin: Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) Deluz: Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Franois: Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) Grandfontaine: François LOPEZ La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Jacques CURTY Larnod: Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mamirolle: Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey: Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport I.I.I et jusqu'au rapport 4.4) Vorges les Pins: Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents: Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Besançon: Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT Beure: Philippe CHANEY Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Bruno COSTANTINI Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Françoise GILLET Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Torpes: Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants: S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

Mandataires: Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : TCSP : mise en place et signature de conventions au titre des dévoiements de réseaux

TCSP: mise en place et signature de conventions au titre des dévoiements de réseaux

Rapporteur: Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire Sans incidence budgétaire

Résumé:

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de construction de la lère ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est proposé la mise en place de conventions avec les gestionnaires ou occupants permissionnaires afin de préciser les modalités techniques et financières des travaux de dévoiement de réseaux nécessaires.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les dites conventions.

Par délibération du 18 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé la réalisation de sa l'ere ligne de tramway.

La création de cette l'ère ligne implique des déplacements de réseaux des occupants du domaine public.

Il est proposé la mise en place de conventions relatives aux travaux de dévoiement, d'approfondissement et de protection des réseaux avec les concessionnaires ou occupants permissionnaires du domaine public routier.

Ces conventions précisent les modalités d'intervention et modalités financières de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux en application des dispositions réglementaires et de la jurisprudence. Les différents concessionnaires ou occupants permissionnaires avec lesquels il est proposé de passer convention au titre des dévoiements de réseaux sont :

- ERDF,
- GRDF,
- France Télécom,
- Numéricâble,
- Ville de Besançon (réseaux d'eau et d'assainissement, éclairage public, chauffage urbain),
- Syndicat Mixte Lumière.

Les principes retenus dans ces conventions sont notamment :

- le dévoiement de tous les réseaux longitudinaux situés sous l'emprise de la plateforme du tramway et l mètre de part et d'autre, dans la limite des équipements strictement nécessaires au fonctionnement du tramway, de l'emprise de la Déclaration d'Utilité Publique et selon les règles de l'art,
- conformément à la jurisprudence constante, le concessionnaire assurera la charge financière des travaux de dévoiement réalisés dans l'intérêt de la voirie et les travaux sur les équipements connexes au réseau dévoyé (branchement,).

Pour information, la CAGB portera la prise en charge financière et technique :

- o de la redevance d'archéologie préventive (montant estimé à ce jour, pour l'ensemble du tracé, à 70 K €),
- o des frais et études liés :
 - au relevé topographique des réseaux (au sein du marché global de topographie; montant total du marché : 193 576,21 €),
 - à la mission de coordination SPS (marché en cours de consultation),
 - à la mission OPC (marché en cours de consultation),
 - à la mission de maîtrise d'oeuvre en phase conception (au sein du marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures ; montant total du marché : 6 430 662 €),
- le cas échéant, un groupement de commandes sera constitué entre la CAGB et les concessionnaires pour les secteurs les plus denses.

Délibération du jeudi 25 juin 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/3

La reconstitution du coût analytique des dévoiements de réseaux fera, le cas échéant, l'objet d'une présentation, une fois les marchés en cours de consultation, attribués et la redevance en archéologie notifiée.

A l'unanimité, 5 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objet et les principes de ces conventions liées au dévoiement des réseaux, nécessaire à la construction de la lère ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions avec chacun des concessionnaires concernés et toutes pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour extrait conforme

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 110 Contre: 0

Abstention: 5

PRÉFECTURE DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

RECU 03.JUIL 2009

3/3